

L'an deux mil vingt-deux, le onze aout,
Je soussigné, Arnaud FOSSION, Géomètre-Expert, légalement
admis et assermenté auprès du Tribunal de Première Instance séant
à Namur, inscrit au tableau des Conseils Fédéraux sous le numéro
GEO161356 et conventionné auprès de l'Administration Générale de la
Documentation Patrimoniale, domicilié rue du Chaurlis, 1 à 5340
GESVES,

Agissant à la requête de:

M. & Mme DE BEHAULT - EEMAN, propriétaires de parcelles cadastrées commune
de Saint-Hubert 3° Div. Awenne, Section A, parcelles n°1392 F et 1393 R.

Aux fins de:

- Procéder à la division de la parcelle suivant les directives
fournies par les requérants.

Déclare:

- Avoir mesuré la configuration des lieux.
- Avoir rencontré sur place l'acquéreur du lot 2 avec lequel nous avons
convenu la création de la nouvelle limite.
- Avoir fait les recherches nécessaires afin d'établir les limites.

Défini:

- Que la nouvelle parcelle créée par le lot 1 aura une superficie de 17 a. 82 ca.,
passant par les points N°1 à N°6.
- Que la nouvelle parcelle créée par le lot 2 aura une superficie de 23 a. 78 ca.,
passant par les points N°3-N°7 à N°14-N°4.

Remarque que:

- Les parcelles 1392 F et 1393 R ont été redéfinies suivant le plan du GEI
J-F ROSSIGNOL datant du 24/09/2010.

Ma mission étant terminée, j'ai clos et signé le présent
procès-verbal dressé en 5 exemplaires.

Arnaud
FOSSION
GEO 161356

PROVINCE: Luxembourg
COMMUNE: Saint-Hubert

N° Precad:

Procès-verbal de division

AWENNE

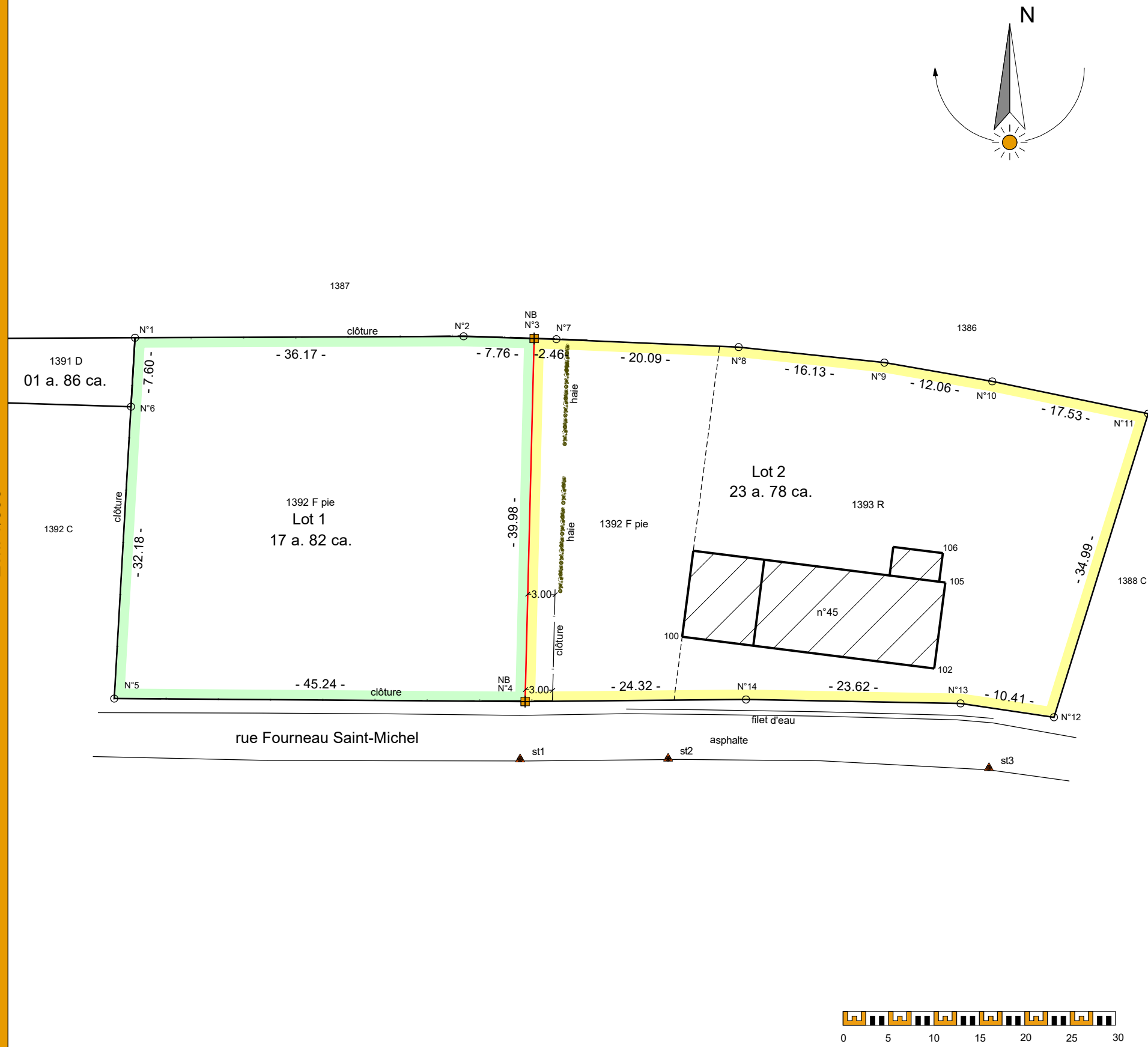
Saint-Hubert (84059) 3° Div. (84006), Section A, parcelles n°1392 F et 1393 R



Date: 11/08/2022 Date levé : 05/08/2022 Réf.: 22/0268

Arnaud FOSSION
Géomètre-Expert
GEO 161356
rue du Chaurlis, 1 - 5340 GESVES
0471/06.82.86
arnaud.fossion@topogex.be

TOPOGEX
GÉOMÈTRE-EXPERT



LEGENDE

- Limite de propriété
- Nouvelle limite de propriété
- NB: nouvelle borne
- Bâtiment
- Lot 1
- Lot 2

LISTING DE COORDONNEES: Lambert 72

Numéro	X	Y	Nature du point
N°1	217641,02	85073,86	point limite - angle clôture
N°2	217677,19	85074,02	point limite - angle clôture
N°3	217684,95	85073,78	borne feno jaune
N°4	217683,97	85033,81	borne feno jaune
N°5	217638,73	85034,15	point limite - angle clôture
N°6	217640,58	85066,28	point limite non matérialisé
N°7	217687,41	85073,71	point limite - angle clôture
N°8	217707,48	85072,83	point limite - angle clôture
N°9	217723,52	85071,13	point limite - angle clôture
N°10	217735,40	85069,06	point limite - angle clôture
N°11	217752,57	85065,50	point limite non matérialisé
N°12	217742,20	85032,09	point limite non matérialisé
N°13	217731,90	85033,61	point limite non matérialisé
N°14	217708,29	85034,05	point limite non matérialisé
1	217683,42	85027,47	clou de station
2	217699,71	85027,55	clou de station
3	217735,03	85026,51	clou de station
100	217701,26	85040,96	angle bâtiment
102	217729,00	85037,45	angle bâtiment
105	217730,22	85046,92	angle bâtiment
106	217729,95	85050,16	angle bâtiment

DOCUMENTS CONSULTES

Nom du document	Limite rétablie
Plan du GEI J-F ROSSIGNOL datant du 24/09/2010.	Parcelles 1392 F et 1393 R

Arnaud FOSSION
Géomètre-Expert
GEO 161356
rue du Chauris, 1 - 5340 GESVES
0471/06.82.86
arnaud.fossion@topogex.be



PROVINCE: Luxembourg
COMMUNE: Saint-Hubert
Awenne
Saint-Hubert (84059) 3° Div. (84006), Section A, parcelles n°1392 F et 1393 R

Date: 11/08/2022

Réf.: 22/0268

Les cotes, légendes, matériaux, nature, couleur, aspect, symboles sont donnés à titre indicatif. Elles ne pourront être reprises à l'échelle sur les plans.